

/EF.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 85-417 du 17 Octobre 1985

chargeant le Camarade Soulé DANKORO,  
Ministre du Commerce, de l'Artisanat  
et du Tourisme de l'intérim du Camarade  
Hospice ANTONIO, Ministre des Finances  
et de l'Economie pour compter du 15  
Octobre 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la  
Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois  
Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 85-396 du 20 Septembre 1985 chargeant le Camarade Romain  
VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale  
Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République ;

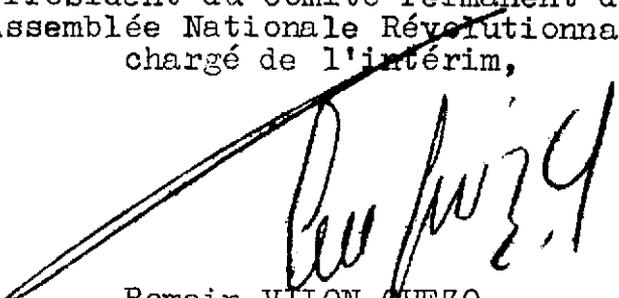
D E C R E T E

Article 1er.- Pour compter du 15 Octobre 1985, le Camarade Soulé DANKORO,  
Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme est chargé de l'inté-  
rim du Ministre des Finances et de l'Economie pendant l'absence du Camarade  
Hospice ANTONIO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 Octobre 1985

Pour le Président de la République,  
le Président du Comité Permanent de  
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,  
chargé de l'intérim,

  
Romain VILON-GUEZO.

Ampliations : PR 6 SA.CC/PRPB 4 ANR 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MCAT-MFE 6 Autres  
Ministères 13 DPE-DIC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-GDE CHANC 3 UNB-  
FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-